

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2017

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, REGARD Françoise, FORT Annick, MM. BOLE Michel, BOILLOT Gérard, BRUCHON Christian, ROBIN Emmanuel, GELHAYE Arnaud, GRAPPIN Michel, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, LINARES Laurent, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, REYMONDET Daniel, SCHWARTZ Thierry, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. MONGIN-BAUDOUIN Dominique (pouvoir à Mme Bauduin), BERT Dominique, GOUDOT Sébastien (pouvoir à M. Grappin), BERAUDIER Patrice (pouvoir à M. Bole), DUCROT Jean-Marie, MILLET William.

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, M. GARDIEN Alain.

VALIDATION DU BAIL POUR L'EPICERIE D'ARLAY :

Madame le Maire expose le projet de contrat de bail établi entre la Commune et M. Greaves Andrew pour la location de l'épicerie d'Arlay.

Cette location devrait débuter début octobre, la date sera bientôt fixée par Me Simonin, Notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de louer l'épicerie à M. Greaves, au prix de 160 € par mois, payable mensuellement auprès de la trésorerie de Bletterans. Il est notifié que l'article sur les travaux sera rédigé avec plus de détails, notamment le loyer qui sera supporté par le locataire pendant les travaux, la commune supportera les frais d'un « algéco ». Le bailleur s'engage à mettre un local de remplacement à disposition pendant toute la durée des travaux, pour permettre à M. Greaves d'exercer son activité.

Vote : unanimité

AVENANT DE CONTRAT POUR ORANGE :

Orange propose un avenant au contrat de bail de 2014, concernant la mise à disposition d'un terrain au Gand Bois d'Amont pour l'implantation d'équipements techniques de radiocommunication.

Etant donné que ces équipements vont être élargis, le loyer sera revalorisé de 4172.72 € à 4772.72 € l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Vote : unanimité

TRAVAUX CHEMIN DE LA PLAINE AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE :

Vu les écoulements d'eaux pluviales rue de la Plaine, vers le chemin de l'Association Foncière d'Arlay, qui inondent les caniveaux et pourraient s'avérer dangereux, il est nécessaire d'effectuer des travaux.

Etant donné que ces écoulements proviennent du Chemin de l'Association Foncière, le Conseil Municipal estime que celle-ci devra supporter les frais des travaux, ou effectuer eux-mêmes les travaux nécessaires.

FIN DU CONTRAT AIDE DE MME PAGET :

Mme le Maire explique que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme Paget arrive à terme le 2 octobre prochain. Etant donné que le nouveau gouvernement ne souhaite pas renouveler les contrats aidés, il conviendrait d'établir un CDD occasionnel à Mme Paget jusqu'à la fin de l'année.

Toutefois une audience sera demandée au Préfet pour un éventuel renouvellement de contrat aidé.

Marie PAGET s'occupe du ménage des écoles et de la cantine.

Mme le Maire fait part que Mme Ponsard Mylène, en CDD à l'école, va être en congés maternité vers la fin de l'année 2017. Il faudra donc remplacer Mylène Ponsard sur son poste de garderie-cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'établir un CDD occasionnel à Mme Paget, jusqu'au 22 décembre 2017, pour une durée de 20H hebdomadaires.

Vote : 1 abstention

CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE :

Mme le Maire expose que deux agents (M. BARBAUD François et Mme BERT Béatrice) pourraient bénéficier d'un avancement de grade :

M. Barbaud pourrait être promu au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avancement.

Vote : 6 abstentions

Mme Bert pourrait être promue au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avancement.

Vote : 5 abstentions

Il convient donc d'ouvrir ces postes à dater du 1^{er} octobre 2017.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR :

Mme le Maire présente une demande d'admission en non-valeur pour un administré de St Germain.

Elle présente également un jugement du Tribunal de Grande Instance qui ordonne l'effacement de toutes les dettes dans le cadre d'une procédure de surendettement.

La dette représentant 637 € sur le budget assainissement sera donc annulée, conformément à l'ordonnance du Tribunal.

Le Conseil Municipal refuse cette admission en non-valeur.

Vote : 17 contre, 3 abstentions

DROITS DE PREEMPTION URBAIN :

Vu les différentes déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés sises à Arlay, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrées AC 148 et 149 appartenant à Mme DESIR Andrée
- Parcelles cadastrées AB 81 et 82, appartenant à Mme VERNAZ Danielle

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- ONF : Mme le Maire informe que M. Yoann Coustoulin, agent forestier, sera nommé sur Voiteur pour remplacer M. Billet qui part en retraite. Un nouvel agent ONF sera nommé sur le secteur de Bletterans, mais en attendant cette nomination M. Coustoulin assurera l'intérim.

- Repas des anciens et des élus : Il est décidé de maintenir le repas des anciens en novembre et d'organiser le repas des élus séparément puisque la salle des fêtes ne peut pas accueillir tout le monde. Le repas des élus et des bénévoles se fera au printemps en choisissant une formule plus simple et moins onéreuse, ou avec une participation financières des invités.

Pour le repas des anciens, cette année seront conviés les personnes de plus de 71 ans (70 ans l'an passé, il est décidé de rajouter un an chaque année, jusqu'à 75 ans)

- Lettre du 1^{er} ministre : Suite à un courrier du 1^{er} Ministre adressé aux Communautés de Communes, 4 questions ont été soumises aux élus à savoir :

- . comment réduire les fractures entre territoires ?
- . quelles sont nos propositions pour réduire les normes ?
- . quel soutien d'ingénierie pour faire émerger les projets ?
- . quelles sont nos bonnes pratiques à valoriser ?

Lors de cette séance, aucune remarque n'a été apportée.

- SICTOM : Mme le Maire informe que le bilan annuel de 2016 est consultable en Mairie.

- Opération brioches : Mme Fort rappelle que l'opération brioches se déroulera du 3 au 8 octobre prochain.

- SPORT : Suite à quelques doléances relatives au manque d'espace de convivialité pour les enfants, notamment d'un lieu pour faire du sport, il a été décidé de créer un groupe de travail pour équipements sportifs. Se sont présentés à ce groupe de travail : MM. GELHAYE, PONTIROLI, LINARES, PETITHUGUENIN, MOUREAUX et ROBIN.

Des propositions seront présentées à la commission « Budgets-Projets »

- Quelques points sur des travaux : Concernant le fauchage des chemins, M. Jean-Luc URIET se charge de se renseigner auprès de la communauté de communes sur le règlement concernant le fauchage.

Des travaux de constructions privées sont en cours Rue Sous-Bois et il est dit que les camions abîment la chaussée. M. Uriet nous informe que les entreprises procéderont à une remise en état des chaussées abîmées. Il sera demandé aux entreprises d'installer des panneaux « travaux ».

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.


